L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 28 FEVRIER 1885

—Nos remerciements à Mme Emilie Ambre, l'artiste que tout le monde loit et aime, appl'audie. Nous recevons d'elle, avec un mot charmant, un exemplaire de son livre que vient de publier à Paris la maison Paul Ollendorf : *Une Diva*.

Ainsi que le dit son préfacier, Albéric Second, Mme Ambre a voulu être en même temps dame de lettres et cantatrice. Elle y a réussi car elle vient d'obtenir de beaux succès à Lille comme prima-donna, et son volume a été fo t bien accueilli. Il par la presse et le public parisien.

Nous nous donnerons le plaisir de le lire et d'en rendre compte aux lecteurs de l'*Abeille*.

—Nous n'avons que le temps d'accuser réception du numéro spécial que *La Patrie* vient de publier à l'occasion du sixième anniversaire de son existence. Nous reparlerons de cette publication dont nos félicitations M. H. Beaugrand, directeur-propriétaire ; elle se distingue et par les illustrations et par la valeur de la partie littéraire—prose et vers.—Nous sommes heureux de constater que le succès de l'excellente feuille canadienne s'affirme nouveau chaque jour.

Il y a plusieurs mois déjà, nous disions *La Patrie* au premier rang des feuilles publiées en français de ce côté de l'Atlantique. Depuis elle n'a fait que gagner du terrain.

SOIRÉE MUSICALE.—Il se donne ce soir, au Locquet Leroy Institute une soirée musicale et à laquelle nous invitent quelques lignes aimables signées des noms que voici : Mlles CORINNE BONNECAZE, TORIN, FAURE, MOORE, VIENNE.

Jamais invitation ne nous fut plus tentante, et en vérité, si nous ne nous y rendons point, ces charmantes jeunes filles voudront bien penser que cette absence nous a été imposée par les circonstances.

Au cas où nous éprouverions ce mécompte, nous comptons sur la collaboration de ce gentil groupe et espérons qu'il nous fera la faveur de nous adresser quelques notes sur la soirée.

LA CUISINE CRÉOLE.—M. Will. H. Coleman, de New York, nous adresse un fort élégant volume qu'il vient de publier sous ce titre français : *La Cuisine Créole*", mais en texte anglais.

Quant la première fois, on vous nous, dit l'auteur, nous donne les recettes de notre cuisine, l'on nous donne ce qui paraît, à qui, d'ailleurs, a de grands rapports avec la cuisine provençale, bordelaise, et aussi avec la cuisine française.

Nous avons parcouru à la hâte cette publication qui ne contient pas moins de 260 pages, et il nous semble qu'il n'y manque et rien nous comme une influence apéritive. Il y a bien des pages qui vous mettent l'eau à la bouche, comme on dit communément.

On y trouve, entr'autres, les recettes de tous les gombos et jambalayas ; recettes inédites jusqu'ici, si nous ne nous trompons.

Ceux qui désirent se procurer cet ouvrage précieux pour tout gourmand ou plutôt tout gourmet, devront s'adresser à M. Will H. Coleman, Gallier Court-Room T.

BAL.—Le German Louisiana Drayman's Association donnera ce soir, au Washington Artillery Hall, au Grand Bal Paré, dit "*Calico Ball*, c'est-à-dire à la portée de tous, et où jeunes femmes et jeunes filles n'en sont pas moins jolies.

Prix du billet, $1.

Le Comité d'organisation est ainsi composé : MM. C. Koenelmann, président ex-officio ; H. L. Frantz, président, P. Blaise, B. Klots, M. Vonderbank, J.M. Bollan, Eug. Lalmant, P. Barthes, secrétaire.

THEATRE ST-CHARLES. — Impossible de vous parler du théâtre de Mlle Rhea. Il nous semble qu'en pareille occasion — c'est-dire, lorsque la probabilité est que les places seront disputées — un service spécial de sièges réservés devrait être fait à la presse.

Quant à nous, chaque fois que revient quelque représentation de ce genre, nous nous en abstenons religieusement, car nous n'aimons guère à quémander un billet et aucun artiste ne saurait nous décider à demeurer debout une soirée entière. Il y a longtemps, du reste, longtemps que chez nous l'enthousiasme n'atteint plus ce degré.

Un fauteuil est bien le moins que l'on doive à ceux qui sont chargés de la critique théâtrale.

Mlle Rhea donne sa dernière représentation à la matinée d'aujourd'hui. Elle paraîtra dans *La Dame aux Camélias* (*Camille*).

Demain première soirée de Lizzie Evans.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Les deux dernières représentations de MM. Barlow & Wilson's Mammoth Minstrels auront lieu aujourd'hui à midi et à huit heures.

Demain, première représentation de Mlle Minnie Maddern qui paraîtra dans une pièce nouvelle *Caprice*.

GRAND OPERA HOUSE. — La mélodrame *Lights O'London* n'aura plus que deux représentations, en matinée et ce soir. Demain la troupe Shook et Collier, c'est-à-dire la troupe du Union Square Theater change son programme et reprend *Les Deux Orphelines* de d'Ennery.

On sait que, pour ajouter de l'éclat à cette belle popularité reprise, la direction a engagé Mlle Kate Claxton et M. Chas. A. Stevenson.

GRUNEWALD OPERA HOUSE.—La reprise de *La Mascotte* a été fort bien accueillie ! pièce recette. joli succès.

L'ouvrage sera redonné aujourd'hui en matinée et en soirée. Mlle Adelaïde Randall y tiendra le rôle de Bettina.

Demain H. M. S. Pinafore et aussi The Waterman.

MUSEUM DIME—Ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTERS

L'usage d Bitters de Ho tetter remplac bien vite par le meilleurs de la santé le teint jaune et la physionomie abattue de personnes sont frnat de la dyspepsie. En facilitant l'assimilation des aliments, ils augmentent leur puissance nutritive. L'appétit se rétablit, le système nerveux se calme, et le sommeil revient. Ces Bitters font merveille chez les personnes âgées, ten de la diathèse rhumatismale, et préviennent les fièvres en France.

A vendre par tous les harmaciens et marchands en général

NAVIGATION FLUVIALE

Départs de bateaux à vapeur

SAMEDI, 28 FEVRIER 1885.

Cincinnati....U. P. SCHENCK, à 5 p m
Vicksburg....NATCHEZ, à 5 p m
T P Leathers, capitaine. Phil Leathers, commis
Bayou Sara....KROKUS à 5 p m
Will Cannon, capitaine; S S Strack, commis
Camden....JOHN HOWARD, à 5 p m
J W Carlton, capitaine; E R Perry, commis
Tensas et Macon....TENSAS, à 5 p m
Bardwell....LAURA LEE, à 5 p m
H J Barker, capitaine
Grand Bayou....WHISPER, à 5 p m
Port Eads....NEPTUNE, à 11 a m
W S Bassot, capitaine; Jas F Aiken, comm
Rue du fleuve....ALVIN, à 11 a m
Jas T O'Fry, capitaine; Frank Seovel, commis
Donaldsonville..BELLE OF THE COAST, à 12 m
J F Adams, capitaine; Edw Nicolls, commis
Rue du fleuve....LURA, à 5 p m
W W Baker, capitaine
Jottes....JOHN B. MAUDE, à 9 a m
Mandeville et Covington....NEW CAMELIA à 3 p m

DIMANCHE 1er MARS 1885

Rue du fleuve....LURA, à 5 p m

LUNDI, 2 MARS 1885.

Bayou Sara....R. J. GAY, à 5 p m
J J Brown, capitaine, J P Maes, commis
Lafourche....ASSUMPTION, à 5 p m
P A Charlet, capt; Frank Bergeron, commis
Bayou Petit....MABEL COMEAUX, à 12 m
E J Comeaux, capitaine
Quarantine....ALVIN, à 11 a m
Barre....DAISY, à 11 a m
Oliver Canton, capitaine
Rue du fleuve....LURA, à 5 p m
W W Baker, capitaine

Par le télégraphe.

Baton Rouge 27 février.—Est passé ici le "H Hanis Banks" à 8 heures a m. avec 600 balles de coton. Il arrivera cette après-midi et repartira demain pour le bayou Bartholomew.

CHRONIQUE DE LA VILLE

Température du 27 février 1885.

Thermomètre de C. DURAND, Opticien, Fahrenheit. Centigrade

6 heures du matin	50	10
Midi	67	19½
3 P. M.	61	16
6 P. M.	59	15

Ville Orleans, Lun., 27 fév. 1885, 3:06 p m.
En apparence (Fahrenheit) dans les villes suivantes

Atlanta	51	Louisville, Ky	53
Augusta, Geo	59	Memphis, Tenn	62
Bordeaux, Tex	—	Mobile, Ala	61
Cairo, Ill	56	Montgomery, Ala	62
Chattanooga, Tenn	56	Nashville, Tenn	56
Chatanooga, O	56	New Orleans, La	65
Davenport, Iowa	43	Omaha, Neb	49
Dubuque, Iowa	43	Pittsburgh, Pa	41
Galveston, Texas	—	Savannah, Geo	61
Indianola	—	Shreveport, La	67
Keokuk, Iowa	45	St-Louis, Mo	53
Key West, Fla	69	St-Paul, Minn	38
La Crosse, Wis	40	Vicksburg, Miss	63
Leavenworth, Kan	51	Yankton, D. T	50

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry Troupe à Mlle Caroline Osterle.
Wm T Douglas à Mlle Anna Prophet.
Paul Gueringer à Mlle Blanche Cesmard.
Chas F Friend à Mlle Eulalie Pouliot.
Chas Chiffard à Mlle Marie L Chamlon.
William Dutch à M. le Rose Johnson.

Naissances.

Mme Michael Kerly, une fille, 16 fév.
Mme Carl Limarte, une fille, 21 fév.
Mme Ed Ess-Aunat, un garçon, 24 fév.
Mme Julius Dalier, une fille, 9 fév.
Mme Léon Dastugue, un garçon, 12 fév.
Mme John McDermott, une fille, 28 jan.

Décès.

Mme Vve Fannie Marx, 74 ans, 888 Dryades.
Isabel Johnson, 75 ans, Barracks et Urseaud.
Adelaide H Lopez, 8 jours, 427 St-Claude.
Mlle Julia Huet, 28 ans, 93 Bourbon.
Edward Fey, 6 mois, 306 1/2 St-Louis.

Jugement des frères Ford et de leurs co-accusés.

HUITIÈME AUDIENCE.

Au cours de l'audience de la veille, le juge Baker a intimé Fordre au shérif de conduire le sieur Raymond Castanedo devant son tribunal le lendemain matin.

Un acte de vandalisme s'est commis par des témoins de la défense dans la salle du Grand Jury où ils ont été enfermés, ils se sont livrés à un saccage honteux, et il faut que la puérilité ou la malice de quelque de ce méfait soit punie. Si les do, c'est de la cour présent sur Castanedo trouvait dans le pommé Holden qui se laissa qui l'accuse salle, a fait des révélations.

L'ouverture de l'a d'être marquée par une promet donne d'un piquant intérêt; aussi l'a incident rieux de la veille sont en scur et les ju ge jugé, monte à sa tribune.

Les jurés et les accusés font leur apparition dans la salle, la petite scène désolante qui doit précéder les débats va avoir lieu. Mais non, à l'amer désappointement de l'assistance, elle est plusée à la fin peut-être du programme de la journée.

Les messieurs dont les noms suivent viennent successivement dire qu'ils connaissent les accusés et qu'ils savent que ceux-ci jouissent de bonnes réputations. Pressés de questions par le procureur-général, le plus grand nombre de ces messieurs sont forcés d'admettre que l'opinion qu'ils émettent est purement personnelle ; qu'ils n'habitent pas les quartiers des accusés, qu'ils n'en connaissent pas les amis, et que rarement ou jamais ils n'ont entendu parler de leurs mœurs et de leurs réputations ; C. T. Gauche, Jos A. Gauche, Thomas Gilmore, L. L. Cox, Pat Fagget, le juge E. Stadt, John E. Bacé, Robert Communy, Ceo. McCloskey, A. Sambola, Nunes.

Après l'audition de témoins, Castanedo est enfin amené en Il avoue très franchement avoir mandé chez table et le mur de l'appartement, que la reponse toute intention malicieuse qui pourrait lui être imputée. La cour le condamne à payer une infime amende de deux dollars ou à subir une incarcération de vingt-quatre heures.

Les débats recommencent. M. Moise donne lecture des procès-verbaux de trois réunions des membres de la Compagnie de pompiers No. 21. La première, de ces réunions, a eu lieu le 2 décembre, où J. Ford et Wm. E. Caulfield en étaient absents. La seconde a eu lieu le 10 décembre ; Ford et Caulfield y ont été dûment respectivement président et secrétaire aux finances. La troisième a eu lieu le 8 janvier ; les lettres de remerciement et de démission des deux accusés y ont été lues.

L'avocat de district à son tour donne lecture de quelques pages de ces procès-verbaux où mention est faite d'une lettre du juge Ford et d'une de Caulfield par lesquelles ils sollicitent leurs élections.

Le témoin Barthelemy Call, qui a déjà témoigné, est rappelé. Avant qu'il ouvre la bouche, l'avocat de district s'oppose à sa déposition, inadmissible à ce moment. La cour permet la déposition ; le témoin dit qu'il connaît une femme du nom de Pinkie Ulbers.'

La femme sus-nommée est appelée, c'est une femme de couleur qui demeure rue du Bassin, près de la rue Douane. La femme se souvient d'avoir vu le 1er décembre dernier l'individu Call chez elle.

Une discussion s'élève entre les avocats ; la cour donne raison au procureur-général et le témoin quitte son siège.

Un délai d'une demi-heure s'écoule ; on est allé quérir les témoins qui n'ont pas répondu à leurs assignations.

Mme Call, vieille dame, mère du témoin Barthelemy Call, dit que son fils était chez elle de trois heures et demie à cinq heures du soir, le 1er décembre dernier.

Miss Alice Call, sœur de Barthelemy Call, dit que son frère a quitté sa demeure à deux heures de l'après-midi, le 1er décembre dernier, qu'il y est rentré une heure et demie plus tard et y est resté jusqu'à cinq heures. Le témoin sait que son frère était chez lui pendant cette heure et demie.

Castanedo vient dire qu'il a vu Call sur le pont au coin des rues Dumaine et Claiborne, le 1er décembre dernier.

La femme Pinkie Ulbers est rappelée. Elle ne demeurait pas au coin des rues Douane et Bassin le 1er décembre dernier ; elle demeure à quelque distance de là. Elle sait que Call n'a pas été chez elle le jour en question, mais elle ne sait pas s'il a été dans la maison au coin des rues Douane et Bassin.

L'agent de police Cohen dit qu'il a vu Call le 1er décembre dernier, entre deux heures et deux heures et demie, au coin des rues Douane et Bassin.

L'agent de police Davis vient déclarer qu'il a rencontré Call rue de la Douane, entre les rues Bayou et Franklin, le jour du crime, entre deux heures et demie et trois heures. Il a rencontré l'agent de police Cohen dans le voisinage et a causé avec lui.

L'avocat de district monte sur le siège et fait la déclaration suivante : "J'ai vu le capitaine Murphy mort à la salle de police du Quatrième *precinct* le 1er décembre dernier. Ce surtout que je tiens, était porté par le défunt ce jour-là, le côté à carreaux à l'extérieur. J'ai vu Castanedo à la salle de police, le jour du crime, les aveux qu'il m'a faits ont été parement volontaires et non sur ma promesse de le faire relaxer. C'est sur ces mêmes aveux que Caulfield, Buckley et John Murphy ont été arrêtés.

M. Charles Donnand, rapporteur du *Times-Democrat*, déclare que Castanedo, le soir du crime, lui a dit au prison que son indignation était grande d'être emprisonné comme témoin de cette affaire, et qu'il ne savait pas si jamais il dirait la vérité à ce sujet.

George Jackson.—"Le char que je connaissais était rue Claiborne, entre Dumaine et St. Philippe. Il n'y avait personne sur la voie au coin de la rue St. Philippe. Le capitaine Murphy n'a pas tiré les premiers coups de pistolet."

John Doyle—"Le char dans lequel j'étais se trouvait rue Claiborne, près St. Philippe. Il n'y avait personne sur la voie devant le char. Le capitaine Murphy a retiré son arme de sa poche de derrière après avoir essuyé deux coups de feu."

Geo. Pflieger et Emile Pfeifer, F. Serpentier, E. Favajeau, Hubert St-Amand, Sébastien Jackson, C. A. Benson viennent contredire certaines affirmations contenues dans un ou deux témoignages de la défense.

A quatre heures moins un quart la cour lève la séance jusqu'à ce jour, à 7 heures.

Séance du soir.

A sept heures 20 minutes, la salle d'audience est comble. Comme aux séances précédentes, un grand nombre de dames sont venues prendre place dans les galeries et dans l'enceinte réservée aux juges, aux avocats et aux journalistes.

Lorsque le juge est remonté sur son tribunal et que les jurés et les accusés ont été conduits à leurs places, M. Branghn demande à la cour que deux des prisonniers, les frères Ford, soient autorisés à faire au jury une déclaration. Ce droit étant acquis à toute personne dans le cours d'une accusation criminelle, la cour acquiesce à cette prière, et, d'une voix émue, le juge Ford lit les lignes suivantes :

Messieurs du Jury : — Je vous prie de m'accorder votre attention quelques minutes seulement, et vous demande d'accorder, à ma déclaration, votre sérieuse considération.

Dans l'accomplissement de mes fonctions officielles comme juge de la cour de police du Deuxième district, je me suis attiré l'inimitié du capitaine Murphy. Un jour il fut arrêté sous l'inculpation de conduite tapageuse et de menaces de mort proférées contre quelques personnes.

Le jour qu'il comparût devant moi, il était ivre ; et son premier acte fut d'insulter l'avocat qui s'était chargé de sa défense, M. Sydney Bahwin, lequel se vit forcé de se retirer de l'affaire. M. Murphy se défendit lui-même, et, ivre qu'il était, il se servit d'un langage blessant à l'endroit de tous les témoins qui déposèrent contre lui, les appelant des prévaricateurs. Dans cette même circonstance, il m'insulta et exprima ouvertement le mépris et la haine qu'il avait conçu pour moi.

Lorsque je le condamnai à payer une amende, il menaça de me frapper avec un projectile. Il paya l'amende le lendemain, et se livra à nouveau à une conduite tapageuse, et proclama partout où il se trouvait qu'il se vengerait de moi. Je ne pouvais me montrer en ai eau lieu sans entendre parler de lui. Il voulut une fois me diffamer par la voie des journaux ; mais aucune feuille publique ne consentit à lui ouvrir ses colonnes.

J'appris alors qu'il avait l'intention de placarder aux coins des rues un écrit me vilipendant. Je voulus alors éviter une difficulté entre nous, et, à cette fin, j'allai exposer mes griefs à l'avocat de district, qui m'engagea à faire incarcérer Murphy, l'assurant d'être sur le point de commettre un bris de paix. Je suivis ce conseil, et, peu de temps après, Murphy était cité à comparaître en police correctionnelle.

Je pensais que les choses en resteraient là, que la loi me couvrirait de sa protection, que j'aurais quelque repos ; mais je comptais sans la vindicativité de Murphy, car, le dimanche qui suivit le jour de sa mise en état d'arrestation, dans la soirée, il alla commettre infâmement pour moi à tous les coins de rues de la ville. Encore une fois, j'eus recours à la loi en m'adressant au Grand Jury qui le mit de suite en accusation. Il fut arrêté et relâché sous caution ; mais les poursuites criminelles contre lui par la cour criminelle ne l'empêchèrent pas de proférer ouvertement des propos insultants à mon endroit le lendemain.

Le jour de sa comparution en justice, le 26 novembre dernier, je me rendis en cour avec l'intention de prouver qu'il était dangereux, et que l'assentiat et que les tribunaux me Malheureusement justice, me réhabilita ent. pour meurtre qui était, le procès de Pat Egan au renvoi de mon était, ce qui nécessita

La conversation qui Healey et Hawkins prétendir, Donnelly, tendue entre John Murphy et devant la maison de cour n'est pas vraie l'avocat Murphy, n'a jamais tenu aucune conversation. n'ai jamais tenu semblable conversation. Jamais n'ai je eu l'intention que me prête le témoignage de ces individus. Je n'aurais pas été insensé au point de tenir de pareils propos en public et surtout en présence de quatre de mes ennemis les plus acharnés.

Je désire appeler votre attention sur ce fait que jamais le capitaine Murphy ne m'a demandé, directement ou indirectement, la moindre satisfaction. Dans son plaidoyer il disait : "J'ai recours à l'affichage pour me justifier aux yeux de la communauté, parce qu'il ne m'en est pas laissé d'autre moyen. Je sais que je ne puis obtenir de lui aucune satisfaction, tant qu'il remplira un mandat public."

Je regrette de n'avoir pas pu établir le mal... caractère du défaut. C'était un homme violent, vindicatif, dangereux ; on l'appelait généralement "le fier à bras de la rue Dauphine." Je ne m'arrêterai pas à son mauvais Je ne lui ai jamais voulu d'autre mal tion que celle que lui infligerait la loi.

J'ai attendu patiemment, et en vain la fixation de mon affaire. Je n'ai jamais chargé personne de le tuer ; j'ai, au contraire, engagé mes parents et mes amis à l'éviter. Si j'avais demandé à mon conseil, John Murphy, de le tuer, je n'aurais pas eu moi-même d'une arme, et ne lui aurais pas proposé d'emprunter une d'un de ses collègues de la police. Je le répète, je n'ai jamais voulu ravir la vie à M. Murphy ; il m'avait outragé, mais je ne voulais pas son sang.

J'appris alors qu'il avait l'intention de placarder aux coins des rues un écrit me vilipendant. Je voulus alors éviter une difficulté entre nous, et, à cette fin, j'allai exposer mes griefs à l'avocat de district, qui m'engagea à faire incarcérer Murphy, l'assurant d'être sur le point de commettre un bris de paix. Je suivis ce conseil, et, peu de temps après, Murphy était cité à comparaître en police correctionnelle.

Je pensais que les choses en resteraient là, que la loi me couvrirait de sa protection, que j'aurais quelque repos ; mais je comptais sans la vindicativité de Murphy, car, le dimanche qui suivit le jour de sa mise en état d'arrestation, dans la soirée, il alla commettre infâmement pour moi à tous les coins de rues de la ville. Encore une fois, j'eus recours à la loi en m'adressant au Grand Jury qui le mit de suite en accusation. Il fut arrêté et relâché sous caution ; mais les poursuites criminelles contre lui par la cour criminelle ne l'empêchèrent pas de proférer ouvertement des propos insultants à mon endroit le lendemain.

Le jour de sa comparution en justice, le 26 novembre dernier, je me rendis en cour avec l'intention de prouver qu'il était dangereux, et que l'assentiat et que les tribunaux me Malheureusement justice, me réhabilitaient pour meurtre qui était, le procès de Pat Egan au renvoi de mon était, ce qui nécessita

La conversation qui Healey et Hawkins prétendir, Donnelly, tendue entre John Murphy et devant la maison de cour n'est pas vraie l'avocat Murphy, n'a jamais tenu aucune conversation. n'ai jamais tenu semblable conversation. Jamais n'ai je eu l'intention que me prête le témoignage de ces individus. Je n'aurais pas été insensé au point de tenir de pareils propos en public et surtout en présence de quatre de mes ennemis les plus acharnés.

Je désire appeler votre attention sur ce fait que jamais le capitaine Murphy ne m'a demandé, directement ou indirectement, la moindre satisfaction. Dans son plaidoyer il disait : "J'ai recours à l'affichage pour me justifier aux yeux de la communauté, parce qu'il ne m'en est pas laissé d'autre moyen. Je sais que je ne puis obtenir de lui aucune satisfaction, tant qu'il remplira un mandat public."

Je regrette de n'avoir pas pu établir le mal... caractère du défaut. C'était un homme violent, vindicatif, dangereux ; on l'appelait généralement "le fier à bras de la rue Dauphine." Je ne m'arrêterai pas à son mauvais

Je ne lui ai jamais voulu d'autre mal tion que celle que lui infligerait la loi.

J'ai attendu patiemment, et en vain la fixation de mon affaire. Je n'ai jamais chargé personne de le tuer ; j'ai, au contraire, engagé mes parents et mes amis à l'éviter. Si j'avais demandé à mon conseil, John Murphy, de le tuer, je n'aurais pas eu moi-même d'une arme, et ne lui aurais pas proposé d'emprunter une d'un de ses collègues de la police. Je le répète, je n'ai jamais voulu ravir la vie à M. Murphy ; il m'avait outragé, mais je ne voulais pas son sang.

Messieurs du Jury, mon avocat, mon